

La lutte contre l'habitat indigne doit redevenir une priorité d'action des pouvoirs publics !

L'habitat indigne, un fléau de grande ampleur

Les événements de Marseille¹ illustrent de manière tragique que l'habitat indigne reste une réalité en France. Selon l'enquête nationale sur le logement de 2013 de l'INSEE, **2,8 millions de logements (soit 10% du parc)** présentent au moins trois défauts qui exposent leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité. Cette situation inquiétante doit appeler une mobilisation sans précédent pour éradiquer l'habitat indigne.

Pour le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, **la lutte contre l'habitat indigne doit redevenir une priorité d'action des pouvoirs publics, notamment de l'État.** L'amélioration des outils, la mobilisation de financements adaptés et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs sont nécessaires pour lutter plus efficacement contre ce fléau et permettre à chacun de vivre dans un logement décent.

Un engagement de longue date de SOLIHA pour lutter contre l'habitat indigne

Le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, qui trouve son origine dans la lutte contre l'habitat insalubre, œuvre depuis plus de 70 ans pour offrir des conditions d'habitat décentes aux populations fragiles, modestes et vulnérables. La Fédération a contribué activement, fin des années 1990, à la refondation de cette politique dans le cadre du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne. Les associations SOLIHA sont, sur le terrain, très impliquées en ce domaine. Elles réalisent des constats de non décence et d'insalubrité, accompagnent les occupants de logements insalubres dans la réhabilitation de leur bien, participent à la rénovation des copropriétés dégradées et animent des programmes d'amélioration de l'habitat pour le compte des collectivités locales. Ces outils permettent à de nombreux ménages de retrouver un logement digne mais restent insuffisants pour agir à la hauteur des besoins.

La loi ELAN va dans le bon sens, mais le gouvernement doit aller au bout de ses ambitions

Les ordonnances prévues dans la loi ELAN (Évolution du logement et aménagement numérique) vont dans le bon sens : elles s'attaquent à la refonte de procédures administratives, qui souffrent aujourd'hui d'une trop grande complexité, et renforcent l'arsenal pénal contre les marchands de sommeil. Mais le gouvernement doit aller au bout de cette ambition, en proposant un cadre réellement clarifié qui permette aux acteurs compétents d'agir plus efficacement, en offrant la possibilité à l'État de se substituer aux acteurs locaux défaillants qui ne font pas face à leurs responsabilités en matière de lutte contre l'habitat indigne. Les outils coercitifs (arrêtés d'insalubrité, arrêtés de péril) doivent être mobilisés de manière systématique et la réalisation des travaux d'offices par les autorités compétentes doit devenir la norme afin d'éviter de nouveaux drames.

La Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, demande le rétablissement des allocations logement travaux

La Fédération SOLIHA rappelle, par ailleurs, que l'habitat indigne ne concerne pas uniquement des locataires mais aussi des propriétaires occupants aux revenus très faibles, souvent âgés et isolés, résidant en maison individuelle en milieu rural ou dans des copropriétés dégradées. Elle demande au Gouvernement de rétablir les Allocations logement accession, qui permettaient à ces ménages très modestes occupant des logements insalubres de bénéficier d'une aide au logement pour faciliter le remboursement de leurs prêts travaux. La suppression de ce dispositif dans la loi de finances 2018 a mis un coup d'arrêt aux politiques de résorption de l'habitat indigne, notamment dans les territoires ruraux et ultramarins.

Contact presse : Naziha Nhari, Coordinatrice communication : n.nhari@solihha.fr / Tel : 01 42 81 97 80/ 06 38 38 37 73 - www.solihha.fr - [@MouvementSOLIHA](https://twitter.com/MouvementSOLIHA)

¹ Cf. rapport sur « La requalification du parc immobilier privé à Marseille » de Christian Nicol, ancien Inspecteur général honoraire de l'administration du développement durable et actuel Président délégué de SOLIHA, disponible sur le [site Solihha.fr](http://site.Solihha.fr)